

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2021-504 modifiant le Règlement 1412 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	13 septembre 2021 8 octobre 2021
Règlement SH-2021-506 modifiant le Règlement SH-2008-145 sur les dérogations mineures	4 octobre 2021 13 octobre 2021
Règlement SH-2021-507 modifiant le Règlement SH-2008-125 établissant la tarification applicable en matière d'urbanisme	4 octobre 2021 13 octobre 2021

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 13 octobre 2021.
Marie-Claude Bérubé
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert